



Communiqué de Presse



*Le Centre d'Enfouissement
Technique d'Audenge :
le « Contre-Modèle »*



Sites internet : <http://vigidecharge.free.fr>
<http://www.sepanso.org>

Email : vigidecharge@free.fr
sepanso.fed@wanadoo.fr

Le déroulement des opérations prévu après fermeture du CET d'Audenge

Grâce à leur implication passée sur ce dossier CET d'Audenge, Vigidécharges Audenge Marcheprime et la SEPANSO Gironde ont été intégrées au comité de pilotage créé par l'équipe municipale, ce qui nous permet de :

- suivre l'étude complète du CET réalisée par un bureau d'étude délégué ANTEA
- donner notre avis sur les différents scénarii de réhabilitation proposés
- veiller au bon déroulement des travaux

La première réunion de lancement de l'étude a eu lieu fin novembre 2008.

Le dépôt de bilan d'EDISIT a changé la donne

Le dépôt de bilan de la société EDISIT a constitué un évènement majeur en ce début d'année perturbant le schéma annoncé des opérations. La société EDISIT qui avait déjà abandonné le centre depuis plusieurs semaines, s'exempte ainsi:

- des travaux de fermeture des derniers casiers (au moins 1,5 millions d'euros)
- de la post-exploitation (350 000 euros/an sur 30 ans)

dont elle avait la charge.

L'actuelle municipalité avait formulé depuis plusieurs mois des demandes auprès de la préfecture pour que des mesures soient prises à l'encontre de l'entreprise exploitante pour qu'elle dépose les garanties financières en prévision d'une éventuelle liquidation. Or ce n'est qu'après le dépôt de bilan de la société EDISIT le 22 janvier 2009 que la préfecture entame les démarches pour faire assumer cette situation à la commune d'Audenge, ce qui aurait pour effet la mise sous tutelle de la commune.

En effet la commune d'Audenge est titulaire de l'arrêté d'exploitation c'est-à-dire le responsable « légal » malgré l'exploitation par une société privée. Elle se voit aujourd'hui en charge d'assumer dans un premier temps les travaux de fermeture d'urgence des trois casiers encore ouverts, les travaux de connexion aux réseaux de récupération des biogaz et des lixiviats et les travaux de couverture, puis assurer la post-exploitation sur 30 ans et enfin assurer la réhabilitation complète du site pour stopper les pollutions qui en émanent.

Conséquences immédiates

Les audengeois se retrouvent donc confrontés à une situation critique autant par les nuisances générées par l'abandon du site que par un surcoût financier annoncé.

Le rôle des associations

Les associations ont pour objectif de veiller à:

- une véritable réhabilitation du CET d'Audenge pour préserver les habitants et l'environnement du Bassin d'Arcachon.
- la réalisation d'un futur centre de valorisation et de traitement des déchets exemplaire uniquement dédié à notre territoire.
- la mise en place d'une politique de gestion durable des déchets sur le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre ayant pour but de diminuer significativement les déchets à la source.

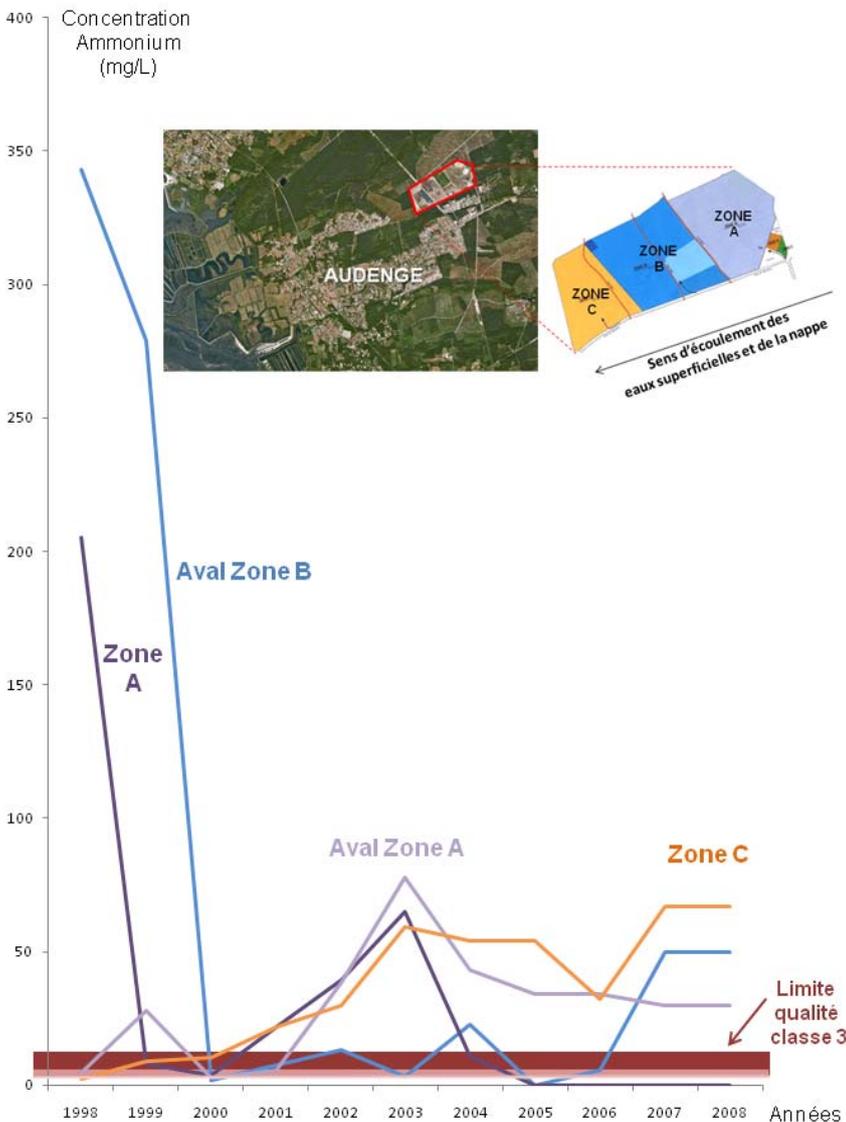
Dans le dossier du C.E.T. d'Audenge, les associations ont été intégrées à ce travail de suivi par la nouvelle équipe municipale. Nous attendons les conclusions du bureau d'étude ANTEA pour émettre nos conclusions par rapport à l'exploitation du site, ses dysfonctionnements et mener des recommandations et actions en conséquence.

Cependant, nous attendons toujours la Commission d'Information et de Surveillance (CLIS) où nous siégeons, pour faire le bilan de l'année 2007 et qui devait avoir lieu en 2008. Les courriers adressés par la SEPANSO et Vigidécharges à M. le Sous-Préfet d'Arcachon en charge d'organiser cette CLIS restent toujours sans réponse.

Des premiers résultats très inquiétants.

A notre demande, nous avons eu accès pour la première fois aux rapports annuels de 1998 à 2008 remis par la DRIRE à la Préfecture sur la qualité des eaux de la nappe phréatique sous le CET d'Audenge.

Ces données seront largement complétées par l'étude qui est actuellement menée et nous réservons nos conclusions complètes lorsque toutes les données nous auront été transmises. Ces premières données sont très inquiétantes. Les concentrations en ammonium ont été retranscrites sous forme d'un graphique représenté ci-dessous.



Les rapports de la DRIRE indiquent des taux d'ammonium et de manganèse (marqueurs de pollution) dépassant très largement les seuils maximaux de la classe 3 définie par l'Agence de l'eau.

Rappelons que l'Agence de l'eau considère les eaux au-delà de la classe 3 comme « inaptées à la plupart des usages et pouvant constituer une menace pour la santé publique et l'environnement ».

Dans le cas du CET d'Audenge les seuils maximaux de classe 3 pour l'ammonium ont parfois été dépassés de plus de 40 fois !

L'association Vigidécharges avait déjà mis à jour en 2006 la présence anormalement élevée d'ammonium dans le ruisseau du Ponteil jouxtant le CET. La pollution générée s'avère bien plus importante.

Graphique représentant l'évolution des concentrations en ammonium à différents points sous le CET d'Audenge entre 1998 et 2008

Nos conclusions préliminaires

L'exploitation

Ces premières données révèlent une situation grave qui démontre une mauvaise gestion du site. Nous notons une pollution en aval de la zone B qui indiquerait un épanchement provenant des casiers qui ont bénéficié de protections passives contrairement à la zone A. Les conclusions du bureau d'étude nous éclaireront sur ce point et révéleront sans doute les défauts d'exploitations et les responsabilités des sociétés exploitantes dans cet état de fait.

Les responsabilités

Les associations ont été intégrées aux CLIS depuis plus de 10 ans afin d'être informées de l'état de gestion du site. L'ensemble des comptes rendus des CLIS ne font pas état de cette pollution. C'est une chose grave qui démontre une large part de responsabilités de l'Etat, des élus impliqués et des personnes directement en charge du suivi de l'exploitation qui ont laissé se pérenniser une activité délétère pour les citoyens et l'environnement. Elle remet en question la fiabilité des commissions consultatives et des commissions d'information. Il va à présent être nécessaire de la part des instances de l'Etat et des élus de regagner la confiance des associations.

Un futur centre exemplaire et uniquement dédié à notre territoire

Il est à noter aussi que ce « contre-modèle » d'Audenge sera pris en référence par les populations et qu'il sera d'autant plus difficile de faire accepter les futurs centres de stockage de déchets à la population girondine. Même si les techniques d'exclusion de fermentescibles sont à présent exigées par le Plan Départemental des Déchets de la Gironde et permettent d'enfouir un minimum d'éléments polluants, les acteurs de la gestion des déchets sur le territoire devront redoubler d'efforts pour garantir la fiabilité des futurs centres de stockages de déchets du département et la transparence de leur gestion.

Le risque sanitaire

Depuis le début de sa création l'association Vigidécharges aux côtés d'associations partenaires n'a cessé par courrier aux collectivités et aux instances de l'état, par voie de presse et lors de deux réunions publiques d'alerter sur le risque sanitaire lié au stockage des déchets. Un suivi médical des habitants exposés qui le désirent et une étude épidémiologique est à mettre en place de façon urgente. Le temps d'exposition au biogaz des populations riveraines a dépassé la décennie, les élus et l'état se doivent ne serait-ce par précaution d'intervenir.

Nos procédons par étapes

Face à l'effervescence générale, une désinformation omniprésente, des réactions épidermiques générées par un dossier brûlant, nous avons choisi de continuer d'appliquer nos méthodes de travail habituelles, à savoir travailler de façon rigoureuse, de façon apolitique avec des arguments et recommandations basées sur des données solides et référencées.

Quand l'ensemble des données concernant le C.E.T d'Audenge seront à notre disposition, nous développerons nos conclusions, émettrons des recommandations et mènerons des actions en conséquences.